



En bref

Tournées et D.U.

Nous vous donnons rendez-vous sur le site www.cahpp.fr pour découvrir nos formations et vous y inscrire. Les thèmes pour 2019 sont :

- . Prévention des TMS
- . Incontinence et plaies apparentes
- . Le levier managérial
- . Le manager samouraï
- . Sécuriser l'administration des médicaments en EHPAD
- . La PEPM (Prise En Charge Médicamenteuse)

Cette année encore, CAHPP renouvelle son offre de D.U. Pharmacien manager organisé en partenariat avec l'IFROSS/Université Lyon 3.

Comme pour les 2 précédentes promotions, ce D.U. rencontre un vif succès auprès des pharmaciens des établissements CAHPP. Quelle meilleure preuve que la participation à cette promotion 2019 du pharmacien gérant de la Polyclinique Internationale Sainte Anne-Marie d'Abidjan en Côte d'Ivoire ... !

Une cérémonie de remise des diplômes 2018 est programmée pour septembre 2019.

Cette occasion permettra à CAHPP de réunir la totalité des participants des trois promotions.

« Une formation qui donne de la hauteur et aide au quotidien à mieux appréhender notre large périmètre. »

Au-delà de l'enseignement, j'ai été ravie des moments d'échanges et de partage avec mes consœurs et confrères. »

Virginie (pharmacienne)

Contact :

Richard Audigier

Tél. 01 55 33 60 75

Mail : raudigier@cahpp.fr

Édito

Le fonctionnement d'une entreprise n'est jamais aisé et ce n'est sûrement pas à vous que je vais l'apprendre car vous mesurez à chaque instant combien il est compliqué de conserver un certain équilibre.

Il fût un temps où j'enseignais la communication et l'organisation du travail et je rappelais à mes étudiants que le cœur d'une société est composé de la somme des compétences des équipes qui l'animaient.

Pour illustrer cette idée, je rappelais que les indiens d'Amérique du Nord avaient un symbole très constructif pour justifier de l'importance de chacun pour simplifier notre fonctionnement.

La Nation indienne est composée d'un Chef de Nation au sommet, entouré de chefs de tribus, eux-mêmes assistés de Chefs de groupes et d'éclaireurs.

Dans cette nation, chacun à son niveau est considéré comme un MANAGER rempli de sa fonction (sa fiche de poste), organise les missions que lui confie la pyramide, restitue les résultats, rend compte et prend toutes les initiatives que suggère sa mission en respectant les décisions qui doivent être prise par celui « DU DESSUS ».



Comment peuvent faire une direction d'établissement et ses collaborateurs pour mettre en place cette pyramide naturelle puisque nous sommes entourés de contrôleurs, d'inspecteurs, d'auditeurs, d'administrations, des services sociaux et diverses autres troupes qui semblent passer leur temps à se croiser pour nous dire ce que nous devons faire et ce que nous ne devons pas faire ???

N'en est-il pas ainsi parfois dans le secteur public ? Je pensais qu'on allait rendre leur autonomie aux directions des hôpitaux, pas du tout... en fait pour mieux les encadrer on regroupe les achats sur un établissement et de fait on les dessaisit de leurs responsabilités.

En dépit de cela, nos établissements fonctionnent avec cette espèce de frénésie qui suppose que nous donnions, avec nos collaborateurs, le meilleur de nous-mêmes pour continuer à exister, poursuivre les soins à des malades graves ou pas, innover, mettre en place un matériel technique sophistiqué, équilibrer nos budgets (tout le milieu hospitalier n'a pas ce souci des déficits) mais c'est cela qui fait notre force.

Mais à l'évidence, notre solidarité, notre union seules permettront de rester forts. Seule notre puissance en commun nous fera tenir, plus nous serons soudés, plus nous gagnerons tout en respectant notre autonomie de jugement et de décision.

C'est cela que vous propose CAHPP... SOYONS GAGNANTS ENSEMBLE.

**Le Président Directeur
Général de CAHPP
Yvon Bertel-Venezia**



En brief

Commission SSR

Le 18 avril, une demi-journée était consacrée au secteur SSR afin de se pencher sur ses problématiques et bien prendre en compte ses spécificités. « La commission SSR CAHPP souhaite apporter des solutions techniques, vous éviter les pièges et vous permettre de faire des économies » a lancé Yvon Bertel-Venezia, PDG de CAHPP.

Pour preuve, l'exemple de 150 000 euros d'économies obtenus par CAHPP sur la maintenance des ascenseurs de deux bâtiments SSR a convaincu l'auditoire du vaste potentiel d'économies à réaliser.

Cette journée a permis de présenter aux participants plusieurs solutions techniques innovantes dont la plateforme HUBER mais aussi la chambre connectée vue par HOPPEN. Parallèlement, les participants ont pu échanger sur les marchés d'engagements biomédicaux autant que sur les solutions dans le cadre de l'énergie et de la maintenance multi-technique.

« Notre secteur se développe fortement. D'une part, les établissements se sont médicalisés, les équipements sont connectés, et d'autre part, la durée moyenne de séjour du secteur MCO s'est réduite », précise Christophe Sadoine, Président de la commission. « Notre secteur est sous les projecteurs de la tutelle depuis quelques années ; nous souhaitons souder les établissements. Le ministère veut développer les parcours de santé et nous considérons précisément que nous sommes le bon maillon entre la ville et l'hôpital ».



Contact : contact-bio@cahpp.fr

CAHPP prévoit le lancement d'un système d'information en 2020

CAHPP table sur le lancement d'un système d'information (SI) achats au second semestre 2020.

Il s'agit du projet phare de CAHPP. Cela représente "plus d'un million d'euros d'investissements", alors que le budget annuel de CAHPP s'élève à 15 millions d'euros.

Dans le cadre de la création de ce SI achats, "un CRM [gestion de la relation client] est mis en place, ainsi qu'une place de marché".

L'éditeur Oracle a été choisi pour la mise en œuvre du CRM et de la place de marché.

resté stable à 4 milliards d'euros en 2018. "Il est difficile de prendre des parts de marché" en raison de la concurrence, a fait valoir Yvon Bertel-Venezia. Les médicaments, dispositifs médicaux (DM) et dispositifs médicaux implantables (DMI) représentent 50% du volume.

Interrogé sur les gains d'achats réalisés en 2018, le président n'a pas donné de chiffres en euros, mais évoqué des pourcentages d'économies réalisées allant de 5 à 10% pour les molécules et jusqu'à 20% pour les dispositifs médicaux (DM) et dispositifs médicaux implantables (DMI).



Ce "service [...] va nous permettre d'être au service de l'ensemble des établissements, leur permettre de gérer leurs commandes directement à partir du système informatique, [...] les livraisons se feront directement à partir des commandes sur le système informatique". Les clients seront prévenus via le système "en cas de problème ou de rupture de stocks".

L'objectif de ce SI achats est de gérer les commandes de l'amont à l'aval, de "couvrir toute la chaîne" et d'avoir un récapitulatif de tout ce qui sera fait.

Le volume d'achats négocié par CAHPP est

Il a toutefois observé une tendance à "un resserrement" des gains d'achats en raison de "problèmes de livraison", évoquant notamment les "ruptures de stocks", et du développement de la diffusion des médicaments génériques.

CAHPP, qui propose le "référencement et l'optimisation des achats", des "audits et l'optimisation des pratiques" ou encore des formations, gère actuellement 30 000 à 35 000 commandes mensuelles, contre 25 000 en moyenne sur la période allant du second semestre 2017 au premier semestre 2018.

Transferts inter-établissements : le point sur l'avancée de la réforme

Que prévoit la réforme article 80 ?

L'article 80 de la Loi de finance de la Sécurité sociale (LFSS 2017) prévoit le transfert d'une partie de la dépense de transport portée actuellement par l'Assurance Maladie vers les établissements de santé. Cette dépense est estimée entre 288 et 800 millions d'euros sur les 4,5 milliards que finance l'Assurance Maladie. Depuis le 1^{er} octobre 2018, les transferts définitifs et provisoires inter-établissements de patients hospitalisés sont à la charge des établissements de santé (publics, non lucratifs ou privés).

Seuls les transferts d'EHPAD, d'USLD, les retours à domicile et les transports de patients non hospitalisés et quelques autres exceptions n'entrent pas (encore) dans le champ d'action de l'article 80.

Quelles sont les modalités de la « pause » ?

Le ministère a annoncé une pause dans le déploiement de cette réforme de financement des transports pour patients, comme préconisée par l'IGAS pour faire face aux difficultés opérationnelles de mise en œuvre. La circulaire du 12/02/19 du Ministère des Solidarités et de la Santé vient clarifier les modalités de cette "pause"

Le Ministère ne remet pas en cause la réforme mais invite les établissements à profiter de cette pause de 6 mois pour bien préparer leur consultation et leur organisation.

En quelques mots, le Ministère précise dans sa circulaire que :

- . Les modalités de prise en charge et de financement des transports inter-établissements (à l'exception de la dialyse à domicile et des permissions de sortie), en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2018 restent inchangées.
- . Cette pause ne concerne que les procédures de marché non notifiées entre établissements et transporteurs sanitaires. A ce sujet, la circulaire délivre également un certain nombre de recommandations dans la passation des futurs marchés.
- . La gouvernance du transport sanitaire sera portée par les ARS et CPAM qui devront désigner des référents, conseiller les acteurs, suivre et gérer les dérives, réunir régulièrement les principaux référents des établissements et transporteurs.

A noter :

- Cette pause ne concerne pas les établissements ayant déjà attribué et notifié leurs marchés.
- Ceux qui ont préparé leur marché "dans des conditions satisfaisantes" peuvent poursuivre leur procédure de consultation, donc lancer leurs appels d'offres.
- Ceux qui n'ont pas encore notifié leur marché et qui seraient "en cours de préparation" peuvent suspendre temporairement la formalisation de la procédure. Ils « peuvent » le faire, ce n'est donc pas du tout une obligation.
- Les avenants passés à de précédents marchés entre des établissements et des transporteurs (extension des précédents

marchés internes au périmètre inter-établissements, et modification des durées ou tarifs) seront examinés en priorité et avec vigilance.

Dans tous les cas, les établissements restent responsables des dépenses générées par les transports du périmètre article 80. Ceux qui appliquent une pause doivent donc continuer à payer ces transports sur la base de la tarification conventionnelle.



Et demain ?

Il est possible que l'article 80 constitue une première étape et il faut se préparer à d'autres transferts de dépenses dans les années à venir. Nicolas Revel, directeur général de la CNAMTS, a ainsi pu exposer que si la croissance des dépenses en transport sanitaires ne pouvait être maintenue en-deçà de +3% par an, il faudrait prendre de nouvelles mesures d'ajustement. C'est plus que jamais le moment de poser les bases d'une nouvelle organisation et commencer à piloter l'ensemble des transports prescrits dans son établissement.

Comment CAHPP accompagne-t-elle ses adhérents ?

Le ministère recommande aux établissements de suivre une méthodologie d'organisation des transports de leurs patients :

- . Analyser les transports générés par son établissement,
- . Conduire un sourcing des sociétés de transport,
- . Identifier avec eux des modalités de fonctionnement tenant comptes des contraintes de l'établissement et des transporteurs,
- . Définir une organisation dédiée dans son établissement,
- . Choisir le type de marché et définir un allotissement adapté,
- . Introduire des solutions pour réduire les délais de paiements des transporteurs.

Aussi, CAHPP vous accompagne et répond à vos demandes.

Contact :

Anne-Cécile Charil
Responsable OPTIMOS
Santé Mobilité Services
contact@santemobilite.com
www.santemobilite.com

Contact : contact-bio@cahpp.fr

En brief

CAHPP VOUS INFORME

De manière hebdomadaire, CAHPP lance une communication innovante, moderne et dynamique. Cette communication envoyée tous les vendredis par mail, reprend l'actualité de CAHPP, ses produits, ses services et surtout son accompagnement unique en France dédié aux établissements de santé.

Pas moins de 10 thèmes ont déjà été abordés comme :

- . La responsabilité civile médicale,
- . La maintenance multi technique,
- . La restauration,
- . Les audits de performance,
- . L'accompagnement de l'équipe commerciale,
- . Les équipements et hôtellerie,
- . Les commandes en EDI : comment se simplifier la vie en passant ses commandes en EDI,
- . Le nouveau service Handicap et Dépendances...

Si vous ne recevez pas nos informations, n'hésitez pas à nous envoyer un mail.

Contact:

contact-communication@cahpp.fr



Equipement de l'extension du CMCR les Massues (69)

Le nouvel ensemble hospitalier dispose désormais d'une capacité de 423 lits (contre 255 avant) et d'une surface totale de 37 947m² (soit 11 155 m² supplémentaires). Cette nouvelle entité comprend aujourd'hui une unité de chirurgie, 4 unités de rééducation pour adultes, une unité de rééducation pédiatrique, 4 unités de médecine, de soins de suite et de réadaptation gériatriques, une unité ambulatoire, une maison palliative ainsi qu'un plateau technique.

Opération jusque là impossible, le déconditionnement des cartons remplit parfaitement l'objectif fixé par l'établissement.

En privilégiant le mobilier mobile, certaines équipes de soins ont pu remodeler leurs zones de travail et ainsi permettre d'améliorer la fluidité de leurs activités dans les salles de soins, simplement en faisant rouler les structures (armoires, rayonnages, chariots...).



Le projet d'équipement global a été mené par notre partenaire VILLARD, puis livré et installé sous 6 semaines.

Les différentes solutions de la gamme modulaire EOLIS® ont permis d'uniformiser les équipements pour les salles de soins et de réunir toutes les équipes autour du même fonctionnement. Ainsi, 4 zones de travail se sont naturellement dessinées au sein des différentes salles de soins de l'établissement :

- . une zone pour la préparation des soins,
- . une zone pour le stockage des médicaments,
- . une zone pour le stockage des DM et des solutés,
- . une zone parking pour les chariots à médicaments, de soins et informatique.

Les rayonnages de stockage modulaires permettent un approvisionnement et une gestion des stocks sur le concept du plein/vide pour une meilleure gestion des préremptions avec des dotations plus justes.

Equipés de paniers ISO 600x400, les rayonnages de stockage EOLIS® ont facilité le "zéro carton" dans les unités de soins.

Témoignage de l'équipe du CMCR des Massues

Par sa simplicité, la prise en main des nouveaux équipements a été rapide auprès des équipes soignantes. La modularité des aménagements intérieurs a facilité notre organisation au plus juste des zones de stockage en fonction des différents formats de DM ou de solutés. Et même si cela reste un détail, nous sommes ravis que le mobilier soit de couleur... cela permet de redynamiser les services en sortant de l'aspect "médicalisé" des locaux.

Contact :

Alain de Carvalho
01 55 33 60 81
adecarvalho@cahpp.fr

Entrer à nouveau en résonance avec les évolutions sociétales

Jean-Loup Durousset répondait aux questions de la FHP-MCO dans la newsletter publiée le 1^{er} avril 2019.

Quelle est la situation des maternités privées en France aujourd'hui ?

Pour 140 maternités privées, nous devons être à peine une vingtaine d'acteurs : 34 appartiennent à Elsan, Ramsay Générale de Santé-Capio en a 30. Environ 70 sont indépendantes, moi-même, j'en ai 2. En ce moment, l'hospitalisation privée n'est pas en résonance avec la société qui est la nôtre. Elle veut imposer un style, alors qu'il faut s'adapter. Dans les années 70, on résonnait avec la société, et c'est pour cela que nous avions 40 % des parts de marché. L'hospitalisation privée était synonyme de liberté.

D'une manière générale, si nous voulons rester concurrentiels, il faut que nous élargissions notre champ de vision. Les maternités publiques ont beaucoup progressé, se sont modernisées, aussi il faut que nous nous différencions et imaginons les services de demain. En Chine, il existe par exemple ce qu'on appelle « le mois d'après ». Pendant un mois entier, l'accouchée se remet dans un espace dédié... C'est l'idée d'un parcours de la naissance, qui n'est certes pas pris en charge à 100 %, mais qui peut être intéressant. Rien ne nous interdit de nous en inspirer ! Quant à la césarienne, de nombreux pays comme l'Angleterre l'ont intégrée comme un choix à part entière de la maman, sans dogmatisme. Les maternités privées peuvent tout à fait se profiler dans ce domaine, tout en continuant à proposer des accouchements physiologiques, selon le choix des mamans. De même, un atout des maternités privées est de pouvoir proposer un suivi et un accouchement par le même gynécologue-obstétricien, ce que le secteur public ne peut pas proposer. De nombreuses femmes souhaitent savoir qui va les accoucher, si c'est un homme ou une femme, etc. Les maternités privées sont choisies, il faut assumer ce choix.

La situation des maternités privées est difficile sur le plan financier. Avez-vous l'impression qu'il existe des leviers de développement que l'on n'a pas encore vraiment exploités ?

Nous avons arrêté de réfléchir. C'est ma conviction : nous sommes aussi fautifs. Il y a encore tellement à inventer. En plus, nous bénéficions d'un atout : l'effet Macron. Personne ne nous dit : vous ne pouvez pas, le code de santé publique nous l'interdit, etc. C'est la page blanche.

On se polarise par exemple sur l'obstétrique, alors qu'il faudrait ouvrir des lits de psychiatrie dans toutes les maternités, pour accueillir des enfants et des femmes qui ont des troubles psychiques liés à la naissance.

De la même manière, l'hôtel hospitalier doit aussi se réinventer. Mon hôtellerie, à Natecia, me paye tout mon immobilier. Je facture ma chambre privilège à 350 euros. Elle me rapporte

20 000 euros par mois, ce qui équivaut à plusieurs salaires. Mais le tarif doit se justifier car si je propose le même service qu'à l'hôpital, les patients ne vont pas être d'accord ! Certaines femmes veulent vraiment s'offrir, pour ce moment unique de la vie, quelque chose d'exceptionnel. Et cette chambre privilège me permet d'accueillir quelqu'un qui ne peut pas payer du tout. Dans mon établissement, j'ai trois lits pour les femmes seules sans abri qui ont des enfants en bas âge.

Autre piste : travailler sur le lien. Avec 67 % de couples non mariés, le mariage ne suffit pas à identifier le lien. Il faut travailler à le faire naître. Dans mes maternités, j'ai fait remplacer les lits de 90 cm par des lits de 160 cm. Les pères passent la première nuit avec la mère et le bébé. Et j'ouvre le bloc de césarienne aux pères, aux couples homosexuels... Il faut s'adresser à la pluralité de la société.

Que pensez-vous de l'initiative des « mille jours » ?

Nous sommes tous parents, ou grands-parents, et on se rend bien compte que dans les mille premiers jours d'une vie, il se passe une foule d'événements exceptionnels : l'apprentissage de la marche, de l'alimentation, de la parole, etc. Cette initiative des mille jours repose sur une vraie projection dans le temps. Aujourd'hui, on se réfère au concept juridique de « fait génératrice ». Mais depuis l'amiante, le paradigme a complètement changé. Ce n'est pas le fait générateur, c'est l'événement lointain qui déclenche la procédure judiciaire. Si l'on transpose cette évolution juridique dans les maternités, le lieu où la vie commence, cela signifie qu'on pourra venir chercher chez nous une responsabilité dans 50, dans 60 ans, sur ce qui s'est passé dans nos murs, parce que nous aurons, par exemple, utilisé des produits inadaptés. Nous pouvons apporter facilement des solutions pour des produits sains et adaptés. Mais même sur ce point, le public est déjà en train de bouger, il réclame des labels. Au Comité pour le développement durable en santé (C2DS), ils avancent... Il ne va pas falloir se faire distancer là aussi. Il faut bouger sur les mille jours.



En brief

Profitons-en pour nous rencontrer

Tout au long de l'année, CAHPP est présente sur les divers salons professionnels répartis sur l'ensemble du territoire. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour un accompagnement sur mesure.

Juin 2019

- . Congrès FNADEPA, Perpignan 20 et 21 juin
- . Journée thématique FHP juridique, Paris, 25 juin
- . Assemblée générale FHP, Hauts de France, 27 juin

Septembre

- . Journée thématique FHP communication, Paris 10 septembre
- . 10^{ème} congrès des représentants des usagers, Paris, 26 septembre

Octobre

- . Congrès UNCCASS, Amiens 3 et 4 octobre
- . 8^{ème} journée JPHAG, Martinique 3 et 4 octobre
- . Journée thématique FHP social, Paris, 9 octobre

Novembre

- . Journée thématique FHP-SIH, Paris, 14 novembre
- . Congrès FEHAP, Marseille 28 et 29 novembre

Décembre

- . 17^{ème} club des médecins DIM (FHP) 3 décembre
- . Rencontres FHP, Paris 12 et 13 décembre
- . 2^{ème} atelier FHP-MCO 12 et 13 décembre

Contact :

Jean-François Capozzi
01 55 33 60 76
jfcapozzi@cahpp.fr

Commission Maternités



Depuis plusieurs années, CAHPP a mis en place des commissions de travail dans chaque secteur pour obtenir les échos du terrain et tenter d'amener des solutions concrètes en termes de développement et d'action.

Dans cette continuité, nous cherchons à apporter quelque chose de neuf aux établissements, et CAHPP souhaite soutenir les maternités et leur apporter des pistes de développement.

Ainsi la Commission Maternités CAHPP a pour vocation de réunir les professionnels du secteur et d'échanger sur les pratiques en cours, mais aussi de réfléchir à de nouveaux concepts tout en imaginant leurs perspectives et leurs orientations.

Selon Jean-Loup Durousset, Président de la Commission Maternités, « Plusieurs activités doivent absolument être repensées et améliorées en termes de qualité de prestation dont la qualité de l'accueil des patientes et de leurs accompagnants / familles, mais aussi la qualité de vie au travail (QVT) de nos propres collaborateurs, et plus particulièrement en repensant l'équilibre vie professionnelle - vie familiale. Dans le même champ de réflexion, la participation à l'ANI (accord national interprofessionnel) pourrait être mieux envisagé ! »

Pour sa part, CAHPP se place dans la problématique du questionnement de l'aléa (ex : les perturbateurs endocriniens), et plus particulièrement comme « l'A.M.I. » (analyse, marché, innovation) des établissements pour pouvoir dynamiser les réflexions sur les innovations et l'actualité tout autant

que sur l'ajustement des modes d'actions auprès des établissements.

Cette première réunion a permis de définir plusieurs pistes de travail portant sur l'activité des maternités dans son cadre général, tout comme sur le marché que représente ce secteur.

Un groupe de travail composé de professionnels d'établissements suivra l'évolution de cette commission pour enrichir les réflexions et apporter un soutien complémentaire pour faire évoluer les réponses que CAHPP souhaite apporter aux maternités.

La Commission a créé un logo AMI (Analyse - Marché - Innovation).

La deuxième Commission aura lieu le 13 septembre 2019 matin.

Contact :
ihamelin@cahpp.fr

CAHPP
Conseil et Référence
AMI
ANALYSE MARCHÉ INNOVATIONS
des maternités

Un projet innovant de lutte contre les addictologies

ADDIPSY, Lyon (69)

« Notre projet en addictologie à ADDIPSY Hôpital de jour, situé au 164 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, propose une prise en charge de groupe, autour d'une trentaine d'ateliers thérapeutiques très orientés sur les thérapies cognitivo-comportementales. Nous avons au programme des ateliers de philosophie, de travaux autour du corps, d'art, de la parole, de la spontanéité, etc., et nous abordons lors de ces sessions, la préparation à la réduction des risques et la prévention des rechutes. Nous nous sommes inspirés de thérapies anglo-saxonnes très modernes et de l'approche « remédiation cognitive et réhabilitation », qui appellent une grande participation du patient. Nous travaillons par ailleurs en coopération forte avec le centre hospitalier Le Vitanier, le Centre expert référent des troubles du comportement alimentaire (TCA), les universitaires de Lyon et la région AURA, mais aussi avec des organismes et confrères européens, notamment belges.

En addictologie, nous soignons des personnes qui font face à des problèmes d'addictologie à l'alcool, aux drogues, au jeu, au sexe, à internet, ou encore qui développent des troubles du comportement alimentaire, hyperphagie et boulimie, qui peuvent se soigner comme une addiction. Nous avons une file active d'environ 300 patients, ainsi qu'une très forte demande. Nous sommes innovants et réactifs avec un temps d'attente de moins d'un mois pour l'obtention d'un rendez-vous.

Dans ce lieu d'environ 750 m², travaillent une trentaine d'employés : psychométriciens, diététiciens, infirmiers, trois médecins, neuropsychologues, psychologues, etc. Nous disposons d'un important volet formation et des étudiants viennent en stage chez nous. Nous sommes aussi engagés dans la recherche avec le Service universitaire d'addictologie de Lyon (SUAL) du Dr Benjamin Rolland.

Ce centre sera aussi complété dans les prochains six mois par un centre de soin pour les troubles bipolaires, qui accueillera à échéance de deux ans 400 à 500 patients. Notre activité, à la fois qualitative et quantitative répond aux besoins. Ces projets sont déficitaires au départ mais répondent à un investissement qui s'équilibre après deux ans. Je ne cherche pas à recréer les établissements dans lesquels j'ai travaillé pendant 30 ans. Il y a toujours une base identique mais qu'il faut faire évoluer. Il est nécessaire de développer une vision d'avenir de ce que peuvent être les nouvelles prises en charge. »

CAHPP était fière d'être partenaire de l'inauguration de ADDIPSY Hôpital de jour, en mars dernier.

Informations : www.addipsy.com/

Engagement CAHPP

CAHPP soutient l'association " Les enfants du soleil " de Madagascar

L'association humanitaire " les Enfants du Soleil " a pour mission d'apporter aide et assistance aux enfants en situation très difficile à Madagascar. Elle s'intéresse donc, en tout premier lieu, aux enfants qui, n'ayant plus de lien avec leur famille, vivent de la rue et dans la rue des grandes villes. Son objectif est de réinsérer ces jeunes dans la société et d'en faire des citoyens responsables.

Cette association collabore étroitement avec le Ministère de la Population et des Affaires Sociales, et n'a jamais failli à sa mission qui consiste en priorité à apporter aide et assistance aux enfants en situation très difficile à Madagascar.

C'est ainsi qu'elle a pu créer 6 « Villages EDS » dans 4 grandes villes de la grande île dont Antsirabe (Vakinankaratra), Fianarantsoa (Haute-Matsiatra), Antananarivo Antsimondrano (Analamanga}, Toamasina (Atsinanana).

Très impliqués dans cette perspective sociétale, Yvon Bertel-Venezia – PDG de CAHPP - et Michel Delefie – PDG du Groupe CLINIFUTUR - ont tenu à participer à l'anniversaire des 20 ans

de la structure lors de laquelle une cérémonie a été organisée pour saluer l'accompagnement de CAHPP.

Contact : www.les-enfants-du-soleil-madagascar.org



Marchés d'engagement Handicap

Tout au long de l'année, le service Handicap & Dépendances vous propose de profiter d'offres exclusives réservées aux adhérents CAHPP.

- . Du 2 au 30 septembre
Coussins d'assise anti-escarres
 - . Du 16 septembre au 13 octobre
Planches de transfert
 - . Du 1^{er} au 27 octobre
Cannes simples
 - . Du 14 octobre au 10 novembre
Sangles de transfert
 - . Du 28 octobre au 24 novembre
Chariots douche
 - . Du 12 novembre au 8 décembre
Drapes de transfert
 - . Du 25 novembre au 22 décembre
Chaises de douche

Dès maintenant, profitez de l'offre AJC valable jusqu'à la fin de l'année.

Douche au lit Evolution

- BIEN-ÊTRE DU PATIENT
- CONFORT DU PERSONNEL SOIGNANT
- RESPECT DE L'HYGIÈNE
- UTILISATION SIMPLE
- ROULETTÉ ET SUISSEUX
- 20 ANS D'EXPÉRIENCE
- FABRICATION FRANÇAISE

Offre spéciale 2019 Pack CAHPP

- 1 appareil complet CAHPP avec 2 réservoirs [eau propre + eau usée] + 1 système de chauffage
- 1 tuyau de connexion
- 4 pinces de fixation pour montants pleins
- 3 protections de lit
- 3 draps de bain

5350€ HT **4250€ HT**
+ 1,2 % de RFA

à partir de 5000€ d'achats HT / an²

Contact AIC L'AUTHENTIC

Mme Le Galloudec - le-galloudec@aoevoeux.fr

Contest CAHPP

Tél : 01 55 33 54 37

Mail : contest.hydrocico@orange.fr

Demandez-nous une démonstration

* Offre valable sur toute vente à l'unité et dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 31/12/2019.
** Offre valable sur toute vente à l'unité et dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 31/12/2019.
*** Offre valable sur toute vente à l'unité et dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 31/12/2019.

Contact:
Jade Nocca
01 55 33 54 37
jnocca@cahpp.fr

Handident a dix ans !

Fondation St François, Strasbourg (67)

Le Dr Sylvie Albecker, présidente du réseau Handident est chirurgien-dentiste, spécialiste en médecine bucco-dentaire dans un établissement spécialisé où 600 personnes en situation de handicap résident. Au fil de son expérience, le Dr Albecker s'est rendue compte qu'environ 50 % des patients refusent de coopérer et ne peuvent pas être pris en charge dans un cabinet dentaire classique. Elle a mesuré les besoins auprès de ses confrères en charge comme elle de patients en situation de handicap, a présenté à l'ARS les résultats de son enquête pour convaincre la tutelle de créer un réseau avec une structure de soins. La Clinique Saint-François à Haguenau s'est proposée comme porteur de projet et a mis à disposition 250 m² dédiés pour abriter le réseau Handident.

tionnelle dédiée où il reste jusqu'à 1h30 si besoin. Entre six et neuf patients sont ainsi pris en charge. Une matinée dans un des blocs opératoires de la clinique est aussi planifiée chaque semaine pour les interventions plus lourdes ou lorsqu'il y a davantage de soins à faire. Nos locaux sont dédiés à nos patients et à leurs accompagnants. Ils peuvent ainsi bouger sans perturber quiconque. Finalement, ils sont moins stressés », explique le Dr Brigitte Mengus, chirurgien-dentiste, spécialiste MBD, coordinatrice du réseau.

« Les patients connaissent le centre Handidient de bouche à oreille mais le Dr Sylvie Albecker et moi-même nous déplaçons dans les établissements médico-sociaux pour dépister en amont les besoins. Nous sommes connues des établissements qui nous adressent leurs patients. Les délais de prise en charge pour



« C'est un réseau ville-hôpital qui regroupe une trentaine de praticiens, dont certains ne reçoivent que des patients à l'état vigile dans leur cabinet. Le centre Handidient fonctionne deux à trois demi-journées par semaine et comprend une dizaine de praticiens qui soignent à tour de rôle les patients. Nous proposons des anesthésies générales sans intubation ou sédation profonde, c'est une sédation intraveineuse pour des soins qui durent 20 à 30 min. Un médecin anesthésiste réanimateur et une infirmière d'anesthésie sont également présents. Le patient arrive en début d'après-midi, il est pris en charge pour ses soins durant 30 min, puis est transféré dans une salle de surveillance post-interven-

cette population spécifique, de deux à trois mois, sont raisonnables. Tout le monde est très satisfait», précise-t-elle.

Les soins sont pris en charge par la Sécurité sociale. Les honoraires des chirurgiens-dentistes sont des honoraires opposables sauf pour des demandes hors nomenclatures, mais aucun dépassement d'honoraire n'est pratiqué. Il n'y a pas de surcoût pour les familles. L'inconnu demeure la pérennité du financement de prévention/dépistage de l'ARS, une source de vive inquiétude pour les porteurs de projet.

Informations : www.handident-alsace.com/

Rencontre avec Marie-Laure Linon, coach pour aidants familiaux et aidants professionnels

Marie-Laure Linon, ancienne avocate et depuis dix ans psychologue en maison de retraite, est peut-être la première coach en France à consacrer une partie de son activité aux aidants familiaux et professionnels. Sa jeune entreprise « La Fleur des Âges » accueille depuis six mois les émotions des personnes qu'elle accompagne.

« On connaît bien le coaching pour les entreprises, moins celui pour les particuliers, et encore moins celui pour les particuliers dans le secteur médico-social. J'accompagne des aidants non professionnels, des personnes comme vous et moi, qui s'estiment tenues par une promesse faite à une personne fragile qu'elles accompagnent ou une promesse faites à elles-mêmes. La notion de promesse est importante : elle implique un don de soi, parfois quasi absolu. Mon rôle est de les amener, tout en respectant leur engagement, à apprendre à prendre soin d'elles, à transformer un devoir, un frein en une force. Concrètement on vise à réduire le stress, optimiser l'organisation et les emplois du temps, améliorer la communication avec le proche et surtout à mieux se connaître. C'est un apprentissage qui demande une réflexion de fond et un changement des habitudes, comme par exemple la délégation de certaines tâches, ce qui n'est pas toujours facile. La démarche de coaching complète les dispositifs institutionnels existants déjà au profit des aidants. Je propose cette activité en face-à-face à Nice et aussi à distance, que ce soit par téléphone ou par visio-conférence. Chaque personne en demande doit pouvoir être soutenue pour rester actrice de sa vie. »

Pour les aidants professionnels, il s'agit de coaching classique, à titre personnel ou professionnel. Dans les métiers du médico-social, les intervenants sont très vite confrontés à des émotions multiples. Pris dans le quotidien, ils ne disposent pas d'un temps de mise à distance et de réflexion. À la longue, ce processus fragilise la personne, qui peut douter de sa compétence technique et rencontrer des difficultés relationnelles, souvent non traitées. J'accompagne pour favoriser un bilan d'étape, stimuler le changement, faire évoluer une carrière, retrouver du sens dans son métier, en bref définir des objectifs et aider à les atteindre. Le coach booste une personne dans la mise en action pour qu'elle aligne son identité et sa vie.

On me sollicite aussi pour des conseils sur les parcours patients en gérontologie. Mes expériences d'avocate et de psychologue m'aident évidemment. J'invite à se placer en amont pour encourager les personnes à anticiper des changements, préparer certains actes en les orientant vers les professionnels compétents afin d'éviter l'urgence. »

Marie-Laure Linon propose également des ateliers coaching de groupe, y compris pour des aidants familiaux, en particulier les conjoints et enfants d'aidants. « Les horizons sont remplis de promesses, comme chacun de nous. »

Informations : www.lafleurdesages.fr



En brief

Catalogue Prestations de services

Toujours plus proche de ses adhérents, CAHPP vous propose désormais de retrouver, dans un catalogue, toutes les prestations de services négociées pour vous.



Marchés Prestations de services
Offre 2019



Imaginez tout ce que CAHPP peut faire pour vous !
www.cahpp.fr

Contact :
contact-service@cahpp.fr

Mouvement du personnel

Béatrice Conua, ex-chef du service DM/DMI rejoint l'équipe commerciale et aura en charge l'ouest de la France.

C'est Imen Gragueb Chatti, ex-pharmacien négociateur qui l'a remplacé désormais dans la fonction de chef du service DM/DMI.

Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur carrière.

A NOTER
Notre partenaire HACAVIE
déménage au 47, rue Fourier
à Lille à partir du 28 juin
prochain.

Actualité de nos partenaires

GOLFY : un partenariat durable

GOLFY, réseau de golfs indépendants est leader sur le marché avec 180 golfs référencés en Europe et 140 hôtels, restaurants implantés soit à proximité des golfs, soit intégrés sur site.

Le partenariat avec la société CAHPP dure depuis déjà presque 10 ans. CAHPP nous apporte son savoir faire en termes de référencement de fournisseurs pour nos achats de produits de restauration et d'hygiène. Ils détiennent une forte expertise dans le secteur sanitaire, des hôpitaux et cliniques, un secteur qui n'est pas en concurrence avec le nôtre.

CAHPP a une excellente réputation et est une des grandes centrales de référencement en France et, pour notre part, nous sommes leader sur le marché du golf. C'est donc une belle synergie et un engagement gagnant-gagnant.



L'intérêt de ce partenariat réside dans les conditions de prix et d'achat. Il est évident que quand CAHPP négocie pour plus de 4 000 établissements, les conditions sont plus intéressantes que si nous achetions seuls avec 150 établissements par exemple. C'est une énorme plus value. Nous achetons pour environ 5 millions d'euros de produits référencés CAHPP et obtenons des économies pouvant aller jusqu'à 25 %. Le montant de l'enveloppe des produits référencés CAHPP est en progression constante de 5 à 6 % par an. De plus, cette collaboration a permis à GOLFY de tisser des liens avec des industriels et des distri-

buteurs qui prêtent leur concours aux adhérents pour développer leur activité.

Les relations avec les équipes CAHPP sont également très bonnes. Ils se déplacent sur le terrain, arrivent avec leur package, leurs outils informatiques comparateurs et apportent la preuve par neuf de l'intérêt de leurs propositions. Par ailleurs, ils viennent systématiquement visiter les nouveaux établissements que nous référençons.

Parallèlement, dans le cadre d'actions de relations publiques, B to B, nous proposons à CAHPP d'inviter des directeurs d'établissements hospitaliers, des professionnels de santé, à participer à des journées golf. Un beau partenariat.

Santé et bien être

Nous disons sous forme de boutade que le golf devrait être sponsorisé par la Sécurité sociale. Faire un parcours, c'est marcher entre 10 et 11 km par jour. 60 % de nos clients sont des seniors que la pratique du golf maintient en très bonne santé !

Les professions médicales représentent environ 25 % de l'activité golf en France, c'est-à-dire 150 000 personnes. N'ayez pas une rage de dents le jeudi car tous les chirurgiens dentistes sont sur le parcours de golf ! Ces médecins golfeurs senior ont déjà réussi leur carrière, organisé leur vie sociale et familiale et peuvent dégager du temps pour jouer au golf.

Enfin, CAHPP est membre de notre Club Gold qui regroupe les grands partenaires du réseau GOLFY, une vingtaine de grandes marques qui gravitent autour du golf comme RENAULT, EVIAN, HEINEKEN, etc... Ce partenariat avec CAHPP est fait pour durer.

Contact : Alain Jeanjean, PDG GOLFY

En Bref n° 72 - Mai/Juin/Juillet 2019

Edition CAHPP tirée à 4500 exemplaires

Directeur de publication : Yvon Bertel-Venezia

Comité de relecture : Isabelle Hamelin

Jean-François Capozzi

